

COMITE DE VILLAGE DE LANTON

Le 17 octobre 2024 (18h salle des Cérémonies)

Membres du comité :

CHAUME José -abs
METIVIER Brigitte
HELLEY Claudine
JEUNEHOMME Yvon
PASTULA Nathalie

GOULEY Marie Elisabeth -abs
JOLIBOIS Yvette-abs
MUNCH Janine
POZY Pablo
SALLES de SAINT PAUL Philippe

INVITES DU JOUR : Mr CABANES, Conseiller Municipal délégué, Mr MANET, Directeur Général des Services.
Mme PEUCH, notre Référente, Adjointe de Mme La Maire est absente, car souffrante.

Première partie : Les infos du village

Deuxième partie : les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)
Mr CABANES.

Troisième partie : Questions et réponses.

Remerciements aux personnes présentes

Absences du jour :

Certains membres du comité se sont désolidarisés au cours de l'année précédente pour des raisons personnelles ou médicales. Mme Lannes, Mr Bouhet, Mr Rubio, Mme Roudeyron.

Mme Jolibois et Mme Pastula nous rejoignent.

Première partie : Quelques nouvelles du village et sujets actuels en cours

SQUARE DU VILLAGE

Un sous-groupe du comité a suivi et travaillé sur ce projet accompagné par le service « espaces verts » de la Commune. Les aménagements continuent.

Les grands travaux sur le terrain ont commencé par la plantation de 7 arbres, à l'automne 2023, puis, se sont poursuivis par l'installation de deux tables et bancs, de

racks à vélos et le semis d'une jachère fleurie réalisé par le service « espaces verts » au printemps.

Cette année, nous développons notre projet avec des aménagements complémentaires ; notre précédent projet d'installation de jeux d'enfants n'a pu aboutir : le terrain en V est exigü et contraint par les réseaux souterrains. De plus, les distances réglementaires entre chaque jeu s'avèrent être trop importantes et le site devrait être clôturé pour respecter les nouvelles normes en vigueur ! Après moultes réflexions, nous avons décidé de ne plus penser aux jeux, et d'aménager et d'agrémenter le site avec des mobiliers en bois : une table ronde, des plots d'assise et différents sièges, des bosquets d'arbustes fleuris le long de la route, et, en retour, côté droit, la plantation de 4 arbres supplémentaires dès le mois prochain. Nous avons rendez-vous avec Mr Boucheix et la jardinerie du Val de l'Éyre début novembre sur place. La question du mobilier a été étudiée ce 19 septembre avec les services techniques.

JARDIN PARTAGÉ

Les travaux du jardin se poursuivent ; une quinzaine de personnes cultivent légumes et fleurs ; des arbres fruitiers ont été plantés, le puits est précieux pour les arrosages ; Cet été, les récoltes n'ont pas été superbes, le temps n'était pas propice ; la récolte de pommes de terre a été modeste car beaucoup ont été mangées par des mulots et les tomates ont été malades ; Dans l'ensemble, les récoltes ont été moyennes. Le 30 octobre, aura lieu la *Fête de la courge* avec des animations pour les enfants et les adultes, dégustation de potage...Les plantations d'hiver sont en cours ; des feuilles mortes seraient utiles pour le paillage hivernal. Si vous en avez ?...

DIAGNOSTIC EN MARCHANT

De quoi s'agit-il ? Un processus participatif porté par Mme Boisseau, déléguée à l'accessibilité et au handicap, auquel professionnels, élus, et comités de village étaient conviés.

Le projet consiste à arpenter les rues par quartier pour mettre en relief les points faibles en matière de circulation pédestre pour tous et proposer des améliorations selon des thèmes choisis et des priorités.

Objectifs : identifier dans chacun des 4 villages les points de liaison entre les voies et analyser leur pertinence ou les besoins induits, en termes de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Les rues reliant les lieux communautaires de notre ville sont-elles accessibles à tous ? Si elles ne le sont pas, quelles sont les modifications induites ?

ETAPES :

Nous avons établi des plans des lieux communautaires dans chaque village.

Nous avons marché tous ensemble le 23 juillet, vous étiez tous conviés, nous étions 2 du comité.

Des parcours ont été finalisés, des améliorations identifiées.

Un rendez-vous a lieu ce 22 octobre à 14h.

Les schémas des circuits vous ont été adressés en septembre. On vous attend...

CHARTE PAYSAGÈRE

Le projet de charte paysagère de la Ville se poursuit. Un plan de la charte a été élaboré dès le 11 septembre, sous l'égide du cabinet Palimpseste ; nous travaillerons sur les différents axes et thématiques de ce plan, dès le 22 octobre ; si certains sont intéressés, ils peuvent nous rejoindre.

Deuxième partie : Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ZAEnR

Mr Cabanes, Conseiller Municipal délégué à la vie économique et à la transition énergétique, présente l'avancée du projet lantonnais

En référence à la Loi de mars 2023, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la Ville souhaite s'investir sans tarder.

Le but est de cartographier les différentes zones de la Commune qui possèdent une potentialité de mise en place d'énergies renouvelables, puis d'additionner toutes les possibilités afin de connaître le nombre de Kwatts utilisables.

Actuellement, deux villes portent ce sujet avec l'aide du Sybarval : Mios et Lanton.

Certaines zones sont potentiellement éligibles et les cartes sont valables 5 ans, modifiables ensuite.

Trois formes d'énergies sont prises en compte ; l'éolien n'est pas autorisé en Gironde.

*les zones de chaleur renouvelable

- La géothermie

- Le bois : récupération de bois, de pellets, chaudière à bois collective

- Le solaire : panneaux solaires sur les toitures...

* La méthanisation : récupération des déchets ; usine de méthanisation nécessaire

* L'énergie voltaïque : toiture, ombrière, au sol pour l'agrivoltaïsme.

Une étude a été réalisée sur certaines zones possiblement éligibles sur la Commune.

La Société Mixte Energies (SEM) a réalisé une étude sur le potentiel photovoltaïque de la Ville.

* **Parc photovoltaïque, au Bois de l'Eglise**, sur la décharge réhabilitée en 2025, pour un essai de 6 mois et sur une surface de 4ha.

* **Toitures de bâtiments communaux**, selon les capacités des structures.

- complexe sportif : 1100 m²

- nouveau centre technique : 600 m²

- Maison des Associations : 1350 m²

- autres bâtiments municipaux à expertiser...

- **Projet agrivoltaïque** expérimental aux jardins de Vymm, en partenariat avec ENGIE et la chambre d'Agriculture pour la culture de myrtilles.

Les particuliers porteurs de projets doivent faire une demande auprès de la mairie.

Ces projets pourraient permettre de produire localement une partie de l'énergie verte consommée sur la Commune et valoriser l'image de la Ville également.

Troisième partie : Questions et avis des habitants du village de Lanton

1. CIRCULATION/ PARKING

- Problèmes de stationnement et de nuisances lors des manifestations (événements importants, nuisances sonores...).

Les événements importants permettent à notre Ville d'être attractive, les lieux de parking sont insuffisants et il est souvent interdit de les agrandir. C'est un problème difficile à gérer. Des navettes seraient peut-être une solution pour réguler le stationnement lors de grandes manifestations : à réfléchir. Possibilité de réduire le

nombre d'évènements communaux pour le confort des populations voisines et éviter trop de nuisances ?

- Trop de ralentisseurs dans la Ville.

Les coussins berlinois ne seront pas remplacés. Des réflexions sont menées pour ralentir différemment la circulation. On constate de nombreuses incivilités de la part des automobilistes, piétons, cyclistes...les vélos accaparent parfois dangereusement la voie publique ! Nécessité de discipliner les usagers de la route et de la piste cyclable !

- Manque d'éclairage la nuit, arrêt de l'éclairage trop tôt, certains quartiers sont complètement dans le noir et pourquoi le démarrage de l'éclairage est-il si tôt ?

Concernant l'éclairage, il n'y a pas d'uniformité dans les quartiers ; avec la mise en place des led, blocs lumineux spécifiques, ce sont des boucles électriques qui sont installées. Pour des raisons de sécurité, il a été décidé d'éclairer la RD3. Les ports vont être rallumés le soir, pour les mêmes raisons, les zones à risques également. Il ne faut pas non plus oublier que l'éclairage a un coût important pour la Ville et que les labels écologiques (label RICE, Réserve Internationale de Ciel Etoilé) exigent de réduire la pollution lumineuse dans les communes.

- Problème de partage et de contrôle de la piste cyclable avec la présence de piétons, poussettes, familles entières, chiens...et même de motos : plus de panneaux ou de contrôle ?

Toujours un problème d'incivilités ! La Police Municipale ne peut être déployée partout ! Des contrôles se font de temps en temps ; l'éclairage de la Véloodyssée a été demandé au Centre Routier Départemental.

- Incompréhension sur l'interdiction des vélos sur le parcours du domaine de Certes alors que les motos et vélos des chasseurs sont autorisés !

Un arrêté préfectoral règlemente l'accès au Domaine de Certes ; il autorise l'usage des vélos et motos pour les chasseurs et l'interdit par ailleurs.

En outre, la protection de la faune du Parc est également une priorité, selon les périodes de vie des animaux.

Ces dispositions sont contradictoires et interrogent.

-Le parking au niveau de l'entrée du domaine de Certes est très abîmé (trous, flaques...). Une réfection provisoire pourrait être réalisée, en attente du traitement attendu de cette entrée, en partenariat avec le Conseil Départemental.

- Manque de voies partagées vélo/voiture, de structures sportives, squash, piscine, zone de musculation en plein air...

Lanton est une petite ville de 7600 habitants, qui investit beaucoup dans de équipements et fait au mieux de ses budgets, mais ne peut pas tout faire, comme le peuvent des communes plus importantes.

-Comment se rendre à la clinique d'Arès lorsqu'on est sans possibilité personnelle de s'y rendre ? les transports « à la demande » sont très restrictifs.

Les responsables des transports Alego étudient la question des transports au cas par cas.

DE PLUS :

- Réfection du marquage au sol de la route de la Plage

Un programme de marquage est planifié et cette rue est prévue dans le programme.

- Mettre l'allée Marsalat en double sens pour les vélos.

C'est également prévu.

ET ENCORE,

... Ajout d'un plot supplémentaire au niveau du passage protégé pour éviter le passage des voitures (Rond-point des pompiers/route du Pont des Chèvres)

Le sujet a été étudié par les services techniques et ceux-ci n'ont noté aucun réel problème.

- Installation d'un ralentisseur de qualité sur la route de Lénan.

La circulation en chicane est en réflexion sur cette voie.

2. VIE LOCALE

- Infrastructures vieillissantes : salle des fêtes, zone sportive.

La commune possède un plan de rénovation des bâtiments suivant une logique de travaux d'urgence et selon le type de bâtiments. Les réfections lourdes se font par « bâtiment » et non ponctuellement !

- Autorisation pour des haies plus hautes afin de protéger l'intimité, le regard d'autrui ; la mairie devrait inciter à végétaliser les haies : meilleure coupe bruit et coupe-vent, abri pour faune...

Une réglementation existe à ce sujet ; elle est globalement respectée, une latitude est cependant laissée aux propriétaires sans gêner les empiètements. Pour info : 95% de la Commune est occupée par la forêt.

- Absence de trottoirs ou trottoirs en mauvais état dans certains quartiers

Tous les ans, des centaines de mètres de trottoirs sont réalisés dans l'ensemble de la Commune, ce qui représente de très lourds investissements

- Pas assez de commerces de proximité et trop de supermarchés !

Beaucoup de personnes pensent qu'il n'y en pas assez ... au contraire ! De plus, ce sujet concerne les commerçants qui souhaitent ou non s'installer dans la commune. La diversité des supermarchés est nécessaire pour répondre à répondre

- Diminution des tournées poubelles, notamment celles relatives aux déchets verts. Il faut prendre rendez-vous, ce qui est une procédure très lourde. De plus, des bacs de déchets verts sont régulièrement abîmés, par suite de mauvaises manipulations.

La Coban a été avertie de ce sujet.

- Que dire des perturbations du soir et de la nuit : encore récemment, musique, pétards, cris, nuisances nocturnes diverses, jusqu'à 2h du matin, venant des « locataires du soir » du CAL. Appels divers sans succès au 17 ! Que faire ?

La seule solution est d'appeler le 17 ! Des équipes sont dédiées (DGE), des protocoles sont mis en place ; il est nécessaire de faire remonter les doléances. Ce problème sera remonté à la Brigade de Gendarmerie et la PM : rencontre le 24 octobre.

- Numérotation fantaisiste, rue de la Libération : sur la même rue, du même côté, on passe du 59 au 60 et parfois, il manque des numéros ; même remarque pour le chemin du Breton. Quelle explication donner ?

Les numéros officiels sont ceux du cadastre ou ceux qui résultent d'un certificat de numérotage. Des vérifications sont à faire auprès du service urbanisme de la Mairie.

- Les comités de villages sont peu connus des habitants : il y a nécessité d'ajouter systématiquement leurs coordonnées sur chacun des bulletins de la Mairie.

L'information sera apportée au service communication.

- Promenade du cimetière /Domaine de Certes : les planches en bois seraient glissantes quand elles sont humides.

Ce problème, déjà pré identifié lors de la réalisation du chantier devra être pris en compte par le Conseil Départemental.

3. ENVIRONNEMENT

- Entretien des fossés :

- Problème important des personnes qui n'entretiennent pas régulièrement et correctement le fossé, qui longe leur propriété et ne respectent donc pas la réglementation en vigueur. La plupart des gens laissent dans ces ruisseaux des déchets de tous ordres (produits de maçonnerie, tapis, polystyrène...) qui font barrage.

Il convient de saisir la Mairie pour l'entretien ordinaire ou le SIBA, s'il s'agit de réfection d'infrastructures

Pourquoi la commune n'organiserait elle pas, comme certaines, des « brigades des fossés » ? *Question à poser aux services concernés*

-Autre problème concernant les nettoyages de fossés quand ils sont faits par la Commune : les personnels coupent avec leurs matériels, arbustes, branches, herbages divers qu'ils abandonnent dans les fossés, au risque important de les boucher, ce qui est, semble-t-il, fréquent ; les habitants voisins essaient de les nettoyer !

Ce problème sera remonté au responsable des services techniques

4. AUTRES :

Constats et avis

- La nouvelle signalisation au sol de la piste cyclable par luminescence,
- La restauration de l'ancienne gare est appréciée.
- Le nombre accru de stations de gonflage de pneus de vélos est apprécié.
- Le réseau Alego est apprécié (mais reste à développer en élargissant les horaires de soirée, peut-être de nuit, en été, pour les fêtards).
- La gestion des eaux pluviales et l'entretien des fossés sont considérés comme insuffisants

Le 23 10 24- MAJ 1 : 15 11 24- MAJ2 :29 11 24.

J.Münch

comitedevillagelanton@ville-lanton.fr